

AIDER A LA REPRISE D'EMPLOI : L'EMPLOI DES JEUNES

I. Un chômage des jeunes très élevé qui justifie une mobilisation importante.

Le taux de chômage des jeunes connaît des fluctuations plus marquées que celui des tranches d'âge supérieures. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie 1 (DEFM 1) a augmenté de 23,1% (+78 000) entre janvier 2008 et janvier 2009, contre +13,9% pour les 25- 49 ans, soit un écart de plus de 9 points.

Plusieurs dispositifs sont totalement mobilisés en faveur des jeunes :

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : mis en œuvre par les missions locales, il est le principal outil du droit à l'accompagnement vers l'emploi durable. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, en particulier ceux sans qualification ou sans diplôme. 180 000 jeunes sont entrés en CIVIS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008. Durant la même période, 58 233 jeunes sont sortis du dispositif avec un emploi durable. Depuis le début de l'année 2009, 17 000 jeunes sont entrés dans le dispositif et 8 153 jeunes en sont sortis dont 3043 pour accéder à un emploi durable

Les contrats aidés : 75000 jeunes ont bénéficiés de contrats aidés en 2008, soit 20% du nombre total de ces contrats. L'augmentation globale de l'enveloppe en 2009, à 330 000 contrats aidés, bénéficiera donc aux jeunes.

Le contrat d'autonomie : Dispositif expérimental mis en œuvre par des opérateurs privés de placement, le contrat d'autonomie, est sur 3 ans, destiné à 45 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, prioritairement non suivis par le service public de l'emploi, résidant dans des quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'objectif est d'atteindre 18 000 contrats à la fin 2009. 6000 contrats ont d'ores et déjà été signés à ce jour.

L'engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers : Pour redonner espoir à des jeunes confrontés à des discriminations, parce qu'ils habitent dans certains quartiers, les entreprises signataires, s'engagent dans le cadre de cette opération, à recruter des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers.

Bilan 2008 : 68 entreprises signataires et 18 fédérations, qui ont permis le recrutement de 15 905 jeunes, dont 2471 en contrats en alternance.

Objectif 2009 : poursuivre la démarche notamment hors région parisienne pour conclure les prochaines signatures en avril 2009.

II. Un renforcement des actions en cours voulu par le Président de la République.

Les mesures annoncées en faveur de la jeunesse le 18 février 2009 :

- efforts de formation ciblés sur les jeunes sans qualification ;
- développement des formules d'alternance qui associent emploi et formation;
- renforcement du suivi des jeunes par une offre de services spécifique de Pôle Emploi et par une mobilisation accrue des missions locales.
- la concertation sur les politiques de jeunesse organisée par Martin HIRSCH

Les actions engagées :

- **La concertation sur les politiques de la jeunesse** : la première réunion est prévue le 9 mars 2009 ;
- **Préparer l'avenir des missions locales** : le conseil national des missions locales, dont la composition a été renouvelée, sera installé le 24 mars. A cette occasion, son Président, M. Bernard PERRUT, remettra un rapport à Laurent WAUQUIEZ. Un groupe de travail en cours de constitution aura pour objectif de mener à terme trois chantiers prioritaires relatif à :
 - la gouvernance des missions locales ;
 - au bilan et à l'évolution du CIVIS et de ses outils ;
 - au bilan et à la négociation d'un nouvel accord-cadre entre Pôle emploi et les missions locales, qui s'inscrit dans un contrat de progrès de 3 ans.
- **La Formation ciblée sur les jeunes sans qualification** avec Les écoles « deuxième chance » (E2C) : fin 2008, on dénombre 16 E2C en fonctionnement, regroupant 37 établissements implantés dans 11 régions et 24 départements. En 2008, les écoles ont accueilli en 2008 4737 élèves contre 3713 en 2007. Le taux de sorties positives des jeunes vers un emploi ou vers une formation qualifiante en 2008 est de 62% (1395 élèves).
- L'objectif est de créer 12 000 places d'ici à 2010, ce qui implique de réaliser 7200 places sur une période de deux ans. La commission nationale de labellisation doit être installée à la fin du mois de mars.
- **La formation en alternance :**
 - Le dispositif d'aide à l'embauche dans les TPE s'appliquera aux embauches en contrats de professionnalisation (décret en cours de publication - mars 2009) ;
 - Un contrat de professionnalisation renforcé pour les publics éloignés de l'emploi sera créé dans la future loi relative à la formation professionnelle, conformément à l'accord négocié par les partenaires sociaux;

- Une conférence nationale sur le contrat de professionnalisation aura lieu fin mai 2009 (suite du rapport Pilliard sur les moyens de développement de cet outil). Dans cette perspective, Pôle emploi sera incité à développer son offre de services ;
- Dans les prochaines semaines, des mesures pour développer l'alternance seront discutées et décidées en liaison avec MM Sabeg et Hirsch.